

LE GRAND ORAL

N. Dupont-Aignan face au New Deal de la CSMF*



DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

- Relever le numerus clausus à 10 000 étudiants par an ;
- Mettre en place des agréments stricts pour les médecins étrangers ;
- Augmenter les revenus des médecins souhaitant s'installer dans les déserts médicaux ;
- Remettre de l'ordre dans les projets de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) afin de voir si elles correspondent bien à un besoin réel ;

PRÉVENTION & ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

- Mettre en place un modèle de santé préventif, s'appuyant en grande partie sur les médecins et sur le potentiel offert par les nouvelles technologies et les nouveaux outils de dépistage ;
- Créer un bilan de santé gratuit pour tous les Français à partir de 40 ans, éduquer les élèves aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et de l'exercice physique, lancer des campagnes de prévention plus efficaces, et investir davantage dans la médecine scolaire ;

SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE SANTÉ LIBÉRALE

- Favoriser une dynamique d'exercice collectif en simplifiant le cadre réglementaire et en offrant la possibilité aux équipes pluridisciplinaires de contractualiser au plan local à partir d'objectifs concrets ;

LOI DE SANTÉ

- Organiser des Etats généraux de la santé avec les professionnels de santé concernés ;
- Mettre fin à l'obligation de tiers payant généralisé ;

PANIER DE SOINS

- Améliorer le remboursement des soins dentaires de base, prothétiques, audioprothétiques et d'optique (par ex. : une paire de lunettes remboursée à 100% tous les 4 ans, des prothèses auditives remboursées tous les 5 ans, etc.) ;

REVALORISATION DES ACTES

- Revaloriser le prix de la consultation à 35 euros avec, en contrepartie, une plus grande implication des praticiens dans la prévention, le dépistage, les soins primaires, et ce dès le plus jeune âge des patients ;

PROTECTION SOCIALE

- Bâtir un régime de Sécurité Sociale unique, ce qui passe par la suppression du Régime Sociale des Indépendants (RSI) ;

ESPACE DE LIBERTÉ TARIFAIRE

- En revalorisant fortement le tarif des consultations, les médecins libéraux n'auront plus à recourir aux dépassements d'honoraires pour viabiliser leur niveau de revenu.

* Synthèse d'une interview publiée dans *Le Médecin de France*, mag' de la CSMF

#NewDeal